



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Avril 2022

20 h 30

Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 1^{ER} Avril 2022, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

2022.02.01 - COMPTE DE GESTION 2021 – COMMUNE DE MIRANDE – ASSAINISSEMENT – REGIE CULTURELLE – ESPACE DES CLARISSSES

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que l'ensemble des Comptes de Gestion n'ayant pas été produits par la Trésorerie, le vote de ces derniers aura lieu ultérieurement.

2022.02.02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021– COMMUNE DE MIRANDE – ASSAINISSEMENT – REGIE CULTURELLE – ESPACE DES CLARISSSES

Compte tenu de la non-production des comptes de gestion, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de présenter les Comptes Administratifs sans vote.

2022.02.03 - AFFECTATION DES RESULTATS DES 4 BUDGETS – PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, ESPACE DES CLARISSSES ET REGIE CULTURELLE

Compte tenu de la non-production des comptes de gestion et de l'impossibilité de voter les Comptes Administratifs, Monsieur Le Maire indique à l'assemblée qu'il ne peut être procédé à l'affectation des résultats de l'ensemble de ces budgets.

2022.02.04 – BUDGETS PRIMITIFS 2021

↳ BUDGET ASSAINISSEMENT

Appelé à se prononcer sur le Budget Primitif Assainissement de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur le Maire, à savoir : pour la section d'investissement 320 970,00 € et pour la section de fonctionnement 373 100,00 €.

↳ BUDGET REGIE CULTURELLE

Appelé à se prononcer sur le Budget Primitif Assainissement de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur le Maire, à savoir : pour la section d'investissement 108 170,00 € et pour la section de fonctionnement 333 060,00 €.

↳ BUDGET ESPACE DES CLARISSSES

Appelé à se prononcer sur le Budget Primitif Assainissement de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur le Maire, à savoir : pour la section d'investissement 356 812,00 € et pour la section de fonctionnement 146 700,00 €.

↳ BUDGET PRINCIPAL

Appelé à se prononcer sur le Budget Primitif Assainissement de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur le Maire, à savoir : pour la section d'investissement 2 030 408,00 € et pour la section de fonctionnement 4 446 283,00 €.

↳ SUBVENTIONS 2022

Appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés a voté l'ensemble des subventions aux associations pour un montant global de 116 728 €, soit 63 728 € au budget principal et 53 000 € au budget régie culturelle.

2022.02.08 – PROJET DE FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES (TAXE FONCIERE BATI, TAXE FONCIERE NON BATIE) POUR L'ANNEE 2022

Appelé à se prononcer sur la fixation des taux des contributions directes (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâtie), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise le maintien des taux appliqués en 2021 pour ce qui concerne la part Communale, à savoir :

Taxes	Taux d'imposition 2021	Proposition Taux d'imposition 2022
Foncière (bâtie) Communale	73,22	73,22
Foncière (non bâtie)	123,39	123,39

2022.02.09 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT

Appelé à approuver le rapport d'activités 2020 du service assainissement municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du rapport tel que présenté.

La séance est levée à 21 h 45

L'intégralité des extraits de délibérations du Conseil Municipal est consultable en Mairie, Direction Générale des Services, copies seront délivrées à la demande.